

Le mercredi 26 avril 2006, Johan Vincent, jeune docteur en histoire, a donné une conférence à la salle Marie de Beaucaire de St Gilles Croix de Vie et qui était intitulée :

**Le tourisme, retombées économiques, sociales et environnementales  
Bilan à Saint Gilles Croix de Vie et à Sion (1850- 1945)**

Il propose dans cet article le résumé de son intervention sous le titre :

**Le tourisme : poule aux œufs d'or ou tonneau des Dardanelles ?  
Exemples pris à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et à Sion (1850-1945)**

*Par Johan VINCENT, Docteur en Histoire (SOLITO, Lorient)*

L'étude commandée par l'Observatoire régional du Tourisme de Poitou-Charentes, dans son document en ligne « Évaluation du poids économique du tourisme sur la zone littorale Poitou-Charentes », montre que le tourisme sur le littoral est une activité économique importante, particulièrement lucrative, même si son impact est difficile à cerner clairement : le tourisme n'est, en effet, pas un secteur d'activité identifié comme tel dans les statistiques. L'étude rappelle même ses limites, tant les effets induits ne sont pas quantifiables. Aussi les avis divergent-ils largement sur les bienfaits du tourisme. Ne profite-t-il qu'à quelques-uns, à savoir cette cible facilement désignée, les commerçants ? Les municipalités ne se ruinent-elles pas dans des opérations sans profits pour la commune ? Quels sont les liens et les réactions entre la force économique du tourisme et les implications sociales, environnementales et idéologiques, aspects très largement mésestimés par les décideurs ? Le tourisme est une activité complexe, où toutes ces questions appellent une réponse nuancée.

• **La manne touristique pour tous**

Le tourisme s'implante dans le canton au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. La passerelle permettant de rejoindre la Garenne de Retz, qui compte alors une douzaine d'habitants, est construite en 1855. Le service des Ponts-et-Chaussées, qui organise la construction de la jetée, estime d'ailleurs qu'elle sera utile pour l'avenir des bains de mer. Le premier établissement de bains s'installe en 1863, sur la propriété de Paul Basher de Beaumarchais (propriétaire de toutes les dunes entre la Vie et la mer). Il faut attendre néanmoins vingt ans avant que le cadastre ne relève les premières ventes en vue de construire des villas dans ce secteur. Jusqu'à la construction de la seconde jetée, en 1882, la plage de Boisvinet n'est pas attractive. Les baigneurs qui se baignent à Croix-de-Vie occupent essentiellement la Petite plage. L'ensablement progressif de la plage de Boisvinet, allié à la destruction des têtes de rochers demandée par le conseil municipal en 1883, et la liaison routière réalisée avec la plage de la Pelle à Porteau, facilitent l'accueil des touristes. A Sion, l'intérêt municipal pour le tourisme est plus tardif, même si le maire de Saint-Hilaire-de-Riez oblige les touristes à ne pas se baigner nus, dès 1882. L'arrêté municipal doit être repris en 1885, ce qui montre les difficultés d'application, mais aussi l'existence de bains, tant dans l'océan que dans la Vie. L'isolement de Sion reste néanmoins un handicap pour le développement de l'activité balnéaire, jusqu'au début du XXe siècle.

Les commerçants sont souvent présentés comme les premiers bénéficiaires du tourisme, mais leur comportement, si souvent décrié, est, à l'origine, ambivalent envers les baigneurs. Léon Dubreuil, à partir d'une situation issue des années 1900, raconte les vacances d'un petit Marcel, héros d'Une Enfance au Marais breton (1930). Ce dernier est témoin des difficultés de s'approvisionner à Sion : « [...] Les pêcheurs étaient peu nombreux et, s'ils rapportaient du poisson, c'était bien par hasard. Il était très malaisé d'obtenir qu'ils en vendissent même à un prix supérieur à celui auquel ils le céderaient au marché le lendemain ».

Ces refus de vente doivent se comprendre par la volonté de privilégier une vente des produits quotidiens à l'année, plutôt que de tirer profit de possibles ventes exceptionnelles qui amèneraient des difficultés vis-à-vis des clients le reste de l'année, donc une probable perte au final. L'arrivée des commerçants étrangers bouleverse ce calcul, car eux ne s'inscrivent pas dans un processus de fidélisation de la clientèle et proposent les produits au prix que sont prêts à payer les touristes. La saison prend alors tout son sens et entraîne une chasse aux profits. La Revue des commerçants de Saint-Gilles-Croix-de-Vie enchaîne avec humour, à l'occasion de la cavalcade du 25 avril 1909 et sur l'air de A Ménilmontant, la promotion de quelques commerces : l'auteur termine par « Accourez gens de Paris / Et de la province aussi, / Venez prendre des bains d' mer / Et j'espère, / Que vous en serez contents / Et reviendrez tous les ans. / D'avance je vous remercie / Pour St-Gill'-Croix-de-Vie (bis) ». Le conseil municipal de Croix-de-Vie explique que les commerçants voient, en 1907, leurs affaires doubler et tripler pendant les trois mois d'été.

Les municipalités sont conscientes du formidable potentiel que peut représenter le tourisme. Dès 1882, un conseiller municipal de Croix-de-Vie désire rendre plus agréable le séjour des touristes. Il propose d'aider financièrement le comité qui s'est formé pour organiser des fêtes, des régates, des courses et autres jeux publics. Contrairement à ce que l'on croit trop souvent, les municipalités ne sont pas philanthropes. En 1907, le conseil municipal de Croix-de-Vie, soucieux que les Domaines n'aliènent pas des terrains proches de la plage de Boisvinet, s'insurge contre ce coup d'arrêt à la croissance :



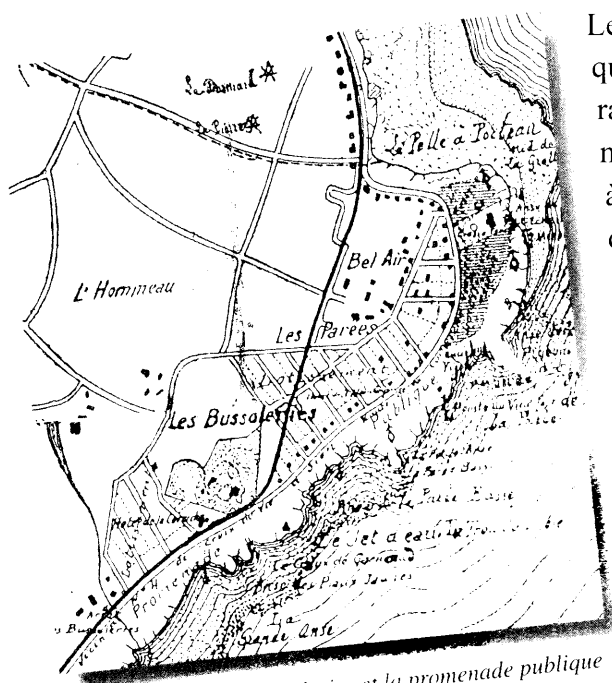
*Le quartier de Grosse Terre dans les années 1950  
(Archives Municipales de St Gilles)*

entre autres arguments, « les baigneurs qui viennent chaque année à Croix-de-Vie sont, pour la commune, une source de revenus importants, [... et, grâce à eux,] les droits de places au marché de Croix-de-Vie accusent une plus-value considérable ». En effet, si les droits de place sont largement inférieurs aux droits de la criée avant 1914, ils vont au cours de l'Entre-deux-guerres rivaliser. En 1910, ils atteignent 13 % des recettes municipales. Le maire de Saint-Hilaire-de-Riez y sera également attentif, en 1935, en réclamant la création d'un marché d'alimentation à Sion du 15 juin au 15 septembre, avec pour seul argument la présence des baigneurs.

### • Le désir d'en profiter

Quand elle prend conscience du phénomène, la population locale comprend qu'il va falloir faire des efforts pour contenter les baigneurs et profiter de cette manne. En 1910, la municipalité de Croix-de-Vie alloue 38f10 à l'entretien de la plage, une somme qui atteint 60 francs trois ans plus tard. Des efforts sont consentis pour organiser la promotion du tourisme. Les municipalités ouvrent des rues pour faciliter l'urbanisation, comme à Sion en 1901, où ces voies « [...] forment des quartiers réguliers pour les constructions futures ». Au-delà des bénéfices économiques, avec le dynamisme balnéaire, arrive ce qu'on peut considérer comme le progrès, car les baigneurs sont un argument pour demander des équipements. Le tramway Les Sables- Bourgneuf serait d'un grand secours pour l'été selon le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Riez en 1907, « en raison des baigneurs toujours plus nombreux qui fréquentent notre station balnéaire de Sion ». Pour le conseil municipal de Saint-Gilles-sur-Vie, ce projet est utile, car « la prospérité de Saint-Gilles est intimement liée à celle de la plage, d'où la nécessité d'établir la gare le plus près possible de cette plage pour en faciliter l'accès ». Le conseil municipal de Croix-de-Vie émet un vœu favorable également. La ligne ne sera néanmoins ouverte qu'en 1923. La saison balnéaire permet des équipements comme dans les grandes villes (tant dans l'obtention de ces équipements que dans leur financement), même si, en contrepartie, ces travaux doivent faire preuve de surcapacité par rapport à la population sédentaire.

Le curé de Saint-Gilles-sur-Vie s’amuse, compréhensif, de l’empressement de ses paroissiens à tirer profit de l’arrivée des baigneurs. Il analyse la saison en 1926 : « au point de vue lucratif, superbe ! On se logerait plutôt dans une cave, un fournil ! Et il ne faut pas en disconvenir, ça rapporte. Du mal en cela ? Oh ! non ! Tant de chalets ont tant coûté à bâtir ». Il réprimande néanmoins les excès : « les plaisirs et les fêtes se multiplient. C’est la vie intense qui coule à pleins bords. [...] Et il ne faudrait pas venir à la communion un matin du 15 août, et aller le soir au casino [le casino Cosson, qui ne contient pas de jeux d’argent, non autorisés à Saint-Gilles] ou ailleurs exhiber des modes indécentes et danser à qui mieux mieux au détriment de la morale et de la foi ». Le désir de profiter de la saison s’explique par des investissements importants: la location aux touristes permet l’accession à la propriété, mais invite à encourager cette activité – par crainte, dans le cas contraire, de ne pas trouver de locataire et donc de ne plus pouvoir payer.



*Le lotissement des Bussoleries et la promenade publique en 1929 (Archives Municipales de St Gilles)*

Les propriétaires sont également souvent prompts à vendre quand des particuliers commencent à s’intéresser à des terrains jugés, dans un premier temps, sans valeur. Le conseil municipal de Croix-de-Vie se déclare favorable, en 1883, à la cession de terrains communaux situés sur le chemin du Phare à la Pelle à Porteau, à proximité du jardin du garde-phare. La vente avait été réclamée déjà une dizaine d’années auparavant, sans succès. Depuis, les terrains ont toutefois acquis une valeur qu’ils n’avaient pas, et le maire est invité à réussir cette opération. Certains projets limitent néanmoins l’impact urbain : le lotissement des Bussoleries, préparé en 1926 après 25 ans de démarches pour acheter ces parcelles indivises, prévoit une promenade publique entre la falaise et la route. Il devient toutefois nécessaire de préserver les terrains constructibles.

### • Quitte à quelques imprudences

Construire implique souvent, par faiblesse des coûts et par facilité, des extractions de matériaux sur les plages voisines. Les municipalités et les particuliers, surtout quand leurs villas sont construites, sont vigilants quand la situation met en péril leur patrimoine. Les entrepreneurs sont alors les boucs émissaires de ces campagnes qui dénoncent une dérive commerciale. Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Riez dénonce en 1902 les extractions réalisées depuis deux ans par M. Schell, entrepreneur à Croix-de-Vie, afin de construire une chapelle et des chalets. Elles s’élèvent à plusieurs centaines de mètres cubes de pierre sur les falaises de la côte de Sion. « Si ces extractions continuent, elles porteront préjudice aux intérêts de l’agriculture pour l’enlèvement des engrais marins et de galets. Il faut remarquer en outre que la destruction des falaises par les propriétaires riverains compromettent la sécurité du chemin de ceinture que la commune possède de tant immémorial [...] ». A Saint-Gilles-sur-Vie, Maurice Perray, propriétaire de la villa Rochebonne en 1936, récrimine contre « des prises de sable et de galets faites (quelquefois avec abus), par des entrepreneurs, pour leurs constructions, [qui] compromettent [...] la situation. Faut-il que, pour qu’ils réalisent des bénéfices commerciaux (certains, ou plutôt un des extracteurs, n’est pas entrepreneur, mais simplement marchand), la plage, déjà baissée de 1m50, après l’avoir été, il y a 3 semaines de 2m50, soit ainsi ravagée ! ». Les extractions sont ensuite interdites sur cette plage par le préfet.

Ces considérations n'ont rien d'environnementales, mais sont économiques. Il s'agit de préserver le patrimoine, individuel (villa) ou collectif (route). Après les tempêtes de 1924, le docteur Baudouin s'alarme pour « deux petites villes de la côte vendéenne [qui] sont menacées d'être emportées par l'océan. Elles appellent au secours. [... Des ingénieurs] ont reconnu la nécessité de créer, sans aucun retard, un remblai qui protégerait la dune et le port [... car les épis] aboliraient la plage et élimineraient du nombre des stations balnéaires ces localités qui ont tout sacrifié pour avoir leur place au soleil ». Il termine en précisant que « tout retard apporté au sauvetage de Saint-Gilles et de Croix-de-Vie serait un crime social ». Seuls les épis et les perrés sont, à cette époque, connues comme méthodes efficaces par les ingénieurs (dans ce cas, des Ponts-et-Chaussées). Le remblai est perçu comme un acte de défense, permettant de lutter contre l'abandon du patrimoine et, par voie de conséquence, de lutter contre la ruine de l'activité balnéaire. La résolution votée par le syndicat d'initiative, le 8 février 1925, précise que « grâce à ce remblai, la confiance, fortement ébranlée par les ravages causés par les tempêtes de 1924, renaîtrait. Les dunes consolidées et actuellement sans rapport se couvriraient de villas et deviendraient une richesse pour l'Etat par les impôts qu'il en retirera ». Un nouvel investissement doit se mettre en place pour encourager le tourisme – même si l'Etat n'y participe pas, n'ayant pas vocation à se substituer à des particuliers.

Le tourisme a cette particularité que l'activité n'est jamais acquise. A chaque saison, les efforts sont à recommencer. La politique d'investissement, au-delà des capacités réelles de la population locale si la saison n'existait pas, comporte néanmoins un risque : celui de devoir toujours faire plus en faveur de cette activité. Le tourisme ne doit toutefois pas devenir une fuite en avant, tant au niveau économique qu'au niveau social. Il s'agit néanmoins d'une perspective difficile à cerner, dans la mesure où le littoral n'est aujourd'hui présenté que comme un lieu de loisirs. Le tourisme est bel et bien une poule aux œufs d'or, encore faut-il, à l'instar de la morale de la fable, savoir se contenter de ce qu'il apporte, sans faire primer les rêves impatientes sur les réalités.

*CROIX-DE-VIE (Vendée) - Panorama des Quais et de la Côte*



*Vue de la côte de Croix de Vie depuis le port  
(Archives Municipales de St Gilles)*